

Courrier relatifs à la relance de l'Opération de Développement Rural de Mettet

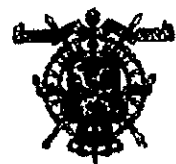
- Réunion du 22 juin 2007: mise en cause du travail presté par la FRW
- Courrier du 12 juillet 2007 : proposition de mettre un terme à la collaboration AC/FRW
- Courrier du 23 novembre => redémarrage du travail sur de bonnes bases entre AC et FRW suite au courrier du 16 novembre de l'AC
- Courrier du 21 décembre 2007 : met en évidence les aspects suivants :
  - CLDR du 22/05 : Rédaction approximative des objectifs du PCDR
  - Mars 2008 : impossibilité de mettre un agent à disposition pour la suite des opérations de la FRW
  - Décembre 2008 : volonté de poursuite du dossier avec Tr@me
  - Courrier du 8 avril à Mr B. LUTGEN :
  - Etat des lieux de la situation
  - Volonté de poursuivre l'ODR par la Commune
  - Volonté de faire appel à un autre opérateur pour poursuivre le projet suite à la défaillance du BEP et d'Impact.
- Courrier du 18 février 2009 : Demande à la FRW pour suite de l'étude => pas de réponse

THO

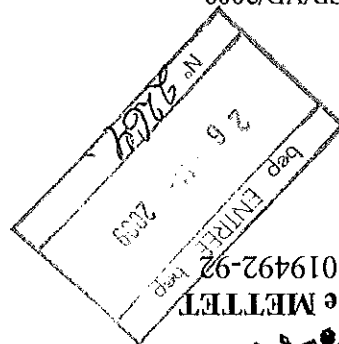
5640 Mettet, le 24 novembre 2009  
Place Meunier, 1  
Tél : 071/72.00.81 - 80

Province de Namur

Arrondissement de Namur



Commune de METTET  
C.C.P. 000-0019492-92



N/références : CB/VD/2009

Objet : Programme Communal de Développement Rural

Monsieur,

En réponse à votre courrier de ce 9 novembre 2009, nous vous transmettons en annexe les réponses souhaitées en ce qui concerne l'aide à la rédaction le point 1 visé dans la table des matières, ainsi que les données constitutives de la partie 6.

Nous restons évidemment à votre disposition pour tout autre renseignement complémentaire dont vous auriez besoin dans le cadre de la rédaction du Programme Communal de Développement Rural.

Nous vous en souhaitons bonne réception et nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Directeur, nos salutations distinguées.

Par le Collège,



G. CROIX  
Le Secrétaire Communal,

C. BOUSSIFET  
L'Échevin délégué,  
Pour Le Bourgmestre,

B.E.P.  
A l'attention de Mr DEGUELDRE  
Avenue Sergent Vrithoff, 2  
5000 NAMUR

## TABLE DES MATIERES

### 1. Préambule

Pourriez-vous expliquer pourquoi l'ODR a duré 9 ans ? Expliquer comment cela s'est passé ?

#### HISTORIQUE DES PERIODES NEBULEUSES

La procédure de développement rural a rencontré durant son parcours quelques éléments ralentisseurs et perturbateurs. Les réunions d'information et de consultation se sont déroulées favorablement avant les élections communales de 2006.

Cependant, une période de battement a subsisté après la nouvelle législation et avant le moment de mise en place de la CLDR et son règlement d'ordre intérieur. En 2007, les prestations non concluantes de la FRW et l'absence d'IMPACT à la CLDR ont amenés des tensions au niveau des différents intervenants et du projet en général. Ce qui a entraîné une période de ralentissement dans le développement du projet. Les objectifs à atteindre n'étaient plus clairement définis.

En 2008, la FRW et le bureau IMPACT ont informé la commune qu'ils étaient dans l'impossibilité de poursuivre, faute de personnel. Suite à ce manque, la collaboration avec ces organismes a dû être interrompue.

Après cet incident, la commune s'est vue dans l'obligation de faire appel à un autre opérateur pour assurer la poursuite du projet.

Depuis lors, l'ODR a redémarré sur de bonnes bases avec Tr@me, le document final sera déposé début décembre pour prise de connaissance.

#### Pièces jointes

Réunion du 22 juin 2007: mise en cause du travail presté par la FRW

Courrier du 12 juillet 2007 : proposition de mettre un terme à la collaboration AC/FRW

Courrier du 23 novembre => redémarrage du travail sur de bonnes bases entre AC et FRW suite au courrier du 16 novembre de l'AC

Courrier du 21 décembre 2007 : met en évidence les aspects suivants :

- CLDR du 22/05 : Rédaction approximative des objectifs du PCDR

Absence du bureau Impact

Cumul des lacunes

Mars 2008 : impossibilité de mettre un agent à disposition pour la suite des opérations de la FRW

Décembre 2008 : volonté de poursuite du dossier avec Tr@me

Courrier du 8 avril à Mr B. LUTGEN : Etat des lieux de la situation

Volonté de poursuivre l'ODR par la Commune

Volonté de faire appel à un autre opérateur pour poursuivre le

projet suite à la défaillance du BEP et d'Impact.

Courrier du 18 février 2009 : Demande à la FRW pour suite de l'étude => pas de réponse

Pourriez-vous expliquer pourquoi et comment la commune a décidé de reprendre le processus ?

En 2009, la commune de Mettet s'est forgé une image de territoire rural et durable, agréable à vivre et offrant une grande diversité tant au niveau des activités que des habitants. METTET est un territoire qui a comme vision à long terme de valoriser ses atouts économiques, patrimoniaux, naturels et humains.

Le processus de l'Opération de Développement rural étant déjà bien engagé et la Commune de METTET soucieuse de tenir ses promesses au sein de ses habitants dans le but de leur offrir un cadre de vie de qualité a repris le processus de façon motivée.

D'ailleurs, pour ce faire, Tr@me et le BEP ont repris la matière à bras-le-corps pour en ressortir un diagnostic socio-économique complètement actualisé et une stratégie adéquate et adaptée à la commune de METTET.

## 2. L'information et la consultation

### 2.1 L'information

Bulletin communal : voir copie ci-jointe

Site WEB de la commune : [www.mettet.be](http://www.mettet.be)

### 3. Chronologie générale

Pourriez-vous nous fournir toutes les délibérations de la CLDR depuis 2001 et ce, jusqu'à la décision du conseil communal de repartir avec Tr@me?

Pourriez-vous nous faire parvenir tous les PVs du conseil communal qui concernent le PCDR.

#### HISTORIQUE DES DELIBERATIONS

Mai 2001 – Principe de mener une ODR

Décembre 2001 – Procédure de marché (choix auteur du PCDR)

Janvier 2002 – Consultation de 3 firmes

Mai 2004 – Désignation de 5 conseillers communaux

Jun 2004 – Désignation de 3 conseillers communaux

Septembre 2004 – Désignation des membres de la CLDR

Décembre 2004 – Constitution de la CLDR

Février 2007 – Maintien de la convention désignant la FRW comme organisme chargé de l'accompagnement dans le cadre de l'ODR

Février 2007 – CLDR – redéfinition de la composition des membres issus du Conseil Communal

Jun 2007 – Acception L. Fievez comme membre de la CLDR

Juillet 2007 – Adaptation des honoraires

Octobre 2007 – Redémarrage de la relation de travail commune – Fondation Rurale de Wallonie pour la réalisation de Programme Communal de développement rural

Jun 2008 – Relance de l'Opération de développement rural

Novembre 2008 – Approbation de la CLDR renouvelée

Mars 2009 – Poursuite des opérations – Approbation du contrat n°2 avec Tr@me



Pour des villages vivants et dynamiques pour la participation citoyenne et des initiatives innovantes

Directeur

Collège des Bourgmestres et Echevins  
Administration communale  
Place Joseph Meunier, 1  
5640 METTET

Namur, le 12 juillet 2007

METTET

ENTREE LE 13/07/07 N° 6833  
SORTIE LE ..... N°

Objet : Opération de développement rural de METTET.

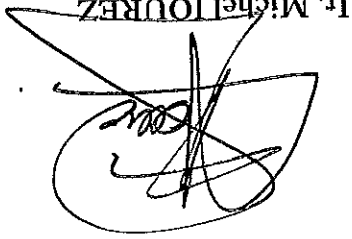
N/ réf : MJ/MaG/0707/18  
Personne de contact : Madame Marie GERARD - tél. : 081/23 75 07

Monsieur le Bourgmestre,  
Madame, Messieurs les Echevins,

Mes collaborateurs viennent de m'informer de la tenue des débats lors de la réunion du 22 juin, provoquée par l'Administration régionale et relative à votre Opération de développement rural.

Le travail presté par la Fondation rurale de Wallonie et ses agents a été mis en cause, sans aucune réaction de votre part, ce qui me fait craindre que vous partagiez la teneur de ces critiques. Si tel est réellement le cas, je vous rappelle que vous pouvez facilement mettre un terme à notre collaboration par simple décision du Collège communal.

Je vous demande d'ailleurs de poser la question de confiance au Collège ou au Conseil et suis prêt à assister à cette séance si vous le souhaitez.  
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Messieurs les Echevins, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
I. Michel JOUREZ

Directeur

Fondation rurale de Wallonie

Avenue Reine Astrid 14

B-5000 Namur

Tél: +32 (0)81/23 75 07

Fax: +32 (0)81/22 45 77

E-Mail: m.jourez@frw.be

www.frw.be



Pour des villages vivants et dynamiques par la participation citoyenne et des stratégies réfléchies

Directeur

Collège communal  
Administration communale  
Place Joseph Meunier, 1

5640 METTET

Namur, le 23 novembre 2007  
METTET

ENTREE LE 26/11/07 18h

SORTIE

Objet : Relance de l'opération de développement rural de METTET.

Monsieur le Bourgmestre,  
Madame, Messieurs les Echevins,

Votre courrier du 16 novembre ainsi que la délibération du Collège du 29 octobre me sont bien parvenus et ont retenu ma particulière attention.

Je prends acte de votre décision de redémarrer le travail sur de bonnes bases de confiance et de confirmer les différents intervenants par une décision du Conseil.

Je vous rappelle qu'il avait été convenu, lors de notre réunion au BFP, que vous interrogerez par écrit l'Administration à propos des reproches formulés à l'organisme d'accompagnement, à l'auteur de PCDR et aux objectifs en cours de formulation.

J'aimerais avoir copie de la réponse qui vous sera fournie avant de débattre du moyen de relancer votre Opération de Développement rural.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Messieurs les Echevins, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M. Michel JOUREZ  
Directeur

Fondation rurale de Wallonie

Avenue Reine Astrid 14  
B-5000 Namur

Tel: +32 (0)81/23 75 07  
Fax: +32 (0)81/22 45 77  
E-Mail: m.jourez@frw.be



Il faut donc toujours garder à l'esprit que les fiches projets ne sont que des outils, permettant d'actionner des leviers destinés à atteindre les objectifs répondant aux défis du PCDR. Ces deux points étant réglés, on peut alors définir des critères de sélection concrets permettant de décider de la priorité à accorder à chaque projet.

Il faut également que la CLDR se réapproprie et comprenne les différents projets déjà identifiés dans les différents groupes de travail. Cela devrait permettre de raccrocher ces projets à un ou plusieurs objectifs poursuivis, et d'évaluer les effets induits.

Tout d'abord, il faut reformuler des objectifs clairs et précis, sur base des atouts et des faiblesses de votre diagnostic. Cela constitue véritablement la clé de voûte de votre PCDR. Cependant, on ne peut nier que tous les ingrédients nécessaires à l'élaboration du PCDR sont présents. Il s'agit à présent de redynamiser le processus participatif.

Ce document met tout d'abord en évidence une rédaction approximative des objectifs du PCDR et l'absence du bureau IMPACT. On se rend compte ensuite que les membres de la CLDR ne comprennent pas les objectifs de développement mis en évidence par le diagnostic et ne connaissent pas les projets qui leurs sont proposés. Cela est d'ailleurs relevé par Mme Momin du BEP, auteur de Programme. Le gain de laines décrites ci-dessus empêche de définir des critères clairs permettant une hiérarchisation des projets selon leur priorité de mise en oeuvre.

En réponse à votre courrier daté du 16 novembre 2007, vous trouverez ci-dessous différentes considérations relatives à votre opération de développement rural. Tout d'abord, pour rappel, je vous invite à relire le compte-rendu dressé par Monsieur Lemaire suite à la CLDR du 22 mai 2007.

Monsieur le Bourgmestre,

**OBJET : Mettet - Operation de Développement rural.**

N.éf. : IG4/D42/SEW/DR/DX/1922/11 7035  
Veuillez rappeler nos références dans votre réponse.

Namur, le 21 DEC. 2007

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE  
DIVISION DE LA GESTION DE L'ESPACE RURAL  
DIRECTION DE L'ESPACE RURAL

Au collège Communal  
De et à  
5640 Mettet

RÉGION WALLONNE



METTET  
ENTREE LE 24/12/07 N° 12492  
SORTIE LE .....  
N° .....  
N. Doreais : 010/133762

Stéphane MOTTIAUX  
*Steffaux*  
Jean-Marc DROPSY

Pour le Bureau Impact,

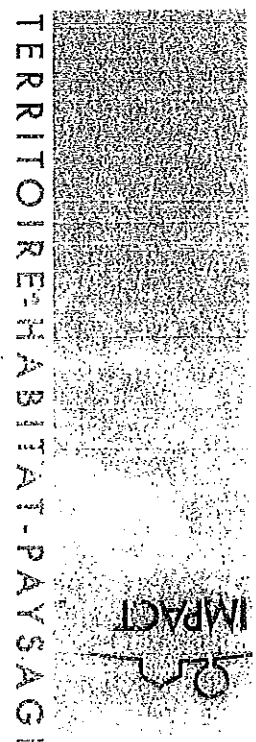
Nous avons bien reçu votre invitation à participer à une réunion de travail le 21 février 2008 pour permettre de relancer votre Opération de Développement Rural.  
Sans information de votre part depuis le 15 octobre 2007, date de notre dernière entrevue, notre bureau a accepté une charge de travail qui mobilisera notre équipe responsable de projets de Développement Rural jusqu'en 2009.  
Nous sommes dés lors au regret de vous informer que nous ne pourrions pas assumer la mission initiale datant de 2002 en cette année 2008.  
Nous vous proposons d'interroger votre auteur de projet en titre, le Bureau Economique de la Province de Namur, pour organiser le suivi de votre projet de PCDR.  
Nous transmettons une copie de ce courrier à Madame Momin, responsable au BFP de ce dossier, pour l'informer de notre position.  
Nous vous prions de croire, Monsieur Le Bourgmestre, en l'assurance de notre considération distinguée.

Monsieur le Bourgmestre,

Concerne : Relance de l'Opération de Développement Rural de Mettet

Bertrix, lundi 11 février 2008.

Administration Communale de Mettet  
A l'attention de Monsieur le Bourgmestre,  
Place J. Meunier, 1,  
METTET







TERRITOIRE-HABITAT-PAYSAGI

Bertix, lundi 11 février 2008.

Administration Communale de Mettet  
A l'attention de Monsieur le Bourgmestre,  
Place J.Meunier, 1,  
METTET

Concerne : Relance de l'Opération de Développement Rural de Mettet

Monsieur le Bourgmestre,

Nous avons bien reçu votre invitation à participer à une réunion de travail le 21 février 2008 pour permettre de relancer votre Opération de Développement Rural.  
Sans information de votre part depuis le 15 octobre 2007, date de notre dernière entrevue, notre bureau a accepté une charge de travail qui mobilisera notre équipe responsable de projets de Développement Rural jusqu'en 2009.  
Nous sommes des lors au regret de vous informer que nous ne pourrions pas assumer la mission initiale datant de 2002 en cette année 2008.  
Nous vous proposons d'interroger votre auteur de projet en titre, le Bureau Economique de la Province de Namur, pour organiser le suivi de votre projet de PCDR.  
Nous transmettons une copie de ce courrier à Madame Momin, responsable au BFP de ce dossier, pour l'informer de notre position.  
Nous vous prions de croire, Monsieur Le Bourgmestre, en l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Bureau Impact,

Stephane MOTTIAUX

Jean-Marc DROPSY

Province de Namur  
Arrondissement de Namur  
**COMMUNE DE METTET**



C.P. 000-0019492-92

Place Joseph Meunier 1  
5640 Mettet

*Service Administration Générale*  
L'agent traitant : Wauthélet Michel  
(☎ 071/72.00.70)

Nos Réf. : à rappeler s.v.p.  
2008/98/ER/GC/mf

Vos réf. :

Votre lettre du :

N° du dossier :

**Objet :** PCDR - Opération de développement rural.

**Annexes :** 1) *Compte rendu de la rencontre Commune/BEPN/DGA/FRW du*  
03/03/2008

2) *Lettre du Bureau IMPACT du 11/02/2008*

3) *Lettre de la DGA du 21/12/2007*

Monsieur le Ministre,

Suite aux difficultés rencontrées pour mener à bien le Programme de Développement Rural (PCDR), nous nous permettons de vous adresser ce courrier comme un réel appel à l'aide. L'opération de développement rural vient en effet de connaître, ces derniers temps, divers cafouillages (cf. annexe 1 - Rencontre Commune/BEPN/DGA/FRW), mais le Collège Communal est bien déterminé à prendre les mesures nécessaires pour poursuivre le projet et le concrétiser dans les meilleurs délais. Tout le travail accompli jusqu'à ce jour est disponible et exploitable, mais deux de nos partenaires nous signalent qu'ils ne peuvent assumer leur mission au cours de l'année 2008 ou même au-delà.

Ces deux organismes sont :

1) La FRW (cf. annexe 1)

2) Le Bureau Impact de Bertix, sous-traitant du Bureau Economique de la Province de Namur, auteur de projet. (cf. annexe 2 - Lettre d'Impact du 11/02/2008).

Mettet, le 8 avril 2008

Monsieur Benoit LUTGEN  
Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité,  
de l'Environnement et du Tourisme  
Chaussée de Louvain 2  
5000 NAMUR

Pour des villages vivants et dynamiques par la participation citoyenne et des stratégies réfléchies

**Directeur**

Au Collège des Bourgmestre et Echevins  
Administration communale  
Place Joseph Meunier, 1

5640 METTET

Namur, le 11 juillet 2008

N/ réf. : MJ/GL/0807/16  
Personne de contact : Madame Geneviève LEFFBURE - tél. : 081/23 75 07

Monsieur le Bourgmestre,  
Madame, Messieurs les Echevins,

Fidèle à votre bonne habitude nous apprenons vos décisions à travers la presse.

Suite à l'article du journal « Vers l'Avenir » en son édition du 3 juillet 2008, nous prenons acte de la fin de notre collaboration.

Nous remercions particulièrement Monsieur l'Echevin Hubot pour ses paroles aimables, et vous transmettons également nos sentiments les plus distingués.

**Directeur**  
Ir. Michel JOUREZ

RECU LE  
14 JULI 2008 -  
4608

**FRW**

Fondation rurale de Wallonie

Avenue Robert  
B-5000



E. REMY

Place Joseph Meunier 1  
☎ 071/70 00 97

Fondation Rurale de Wallonie  
A l'attention de Michel JUREZ Ir.  
Directeur  
Avenue Reine Astrid 14  
5000 NAMUR

Mettet, le mercredi 17 décembre 2008

Nos Réf. : à rappeler s.v.p. 2008/318/ER/mt  
Vos réf. :  
Votre lettre du :  
N° du dossier :

**Objet :** Opération de développement rural de Mettet  
Vos Réf. MJ/MAG /0803/15 du 6 mars 2008.

Monsieur le Directeur,

En date du 6 mars 2008, vous nous avez fait part de l'impossibilité de mettre un agent de développement à notre disposition en 2008 pour poursuivre l'opération de développement rural.

Sur vos conseils judicieux, nous avons poursuivi l'opération avec la société Trame de 4357 LIMONT.

Au stade actuel des travaux effectués par ladite société, nous pouvons estimer que les projets pourront être déterminés prochainement.

Par conséquent, face à ce bon avancement du dossier, la commune compte poursuivre la réalisation du PCDR.

Comme vous ne nous avez pas informé de nouvelles dispositions pour 2009, le Collège considère que l'accompagnement de la FRW reste suspendu.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le secrétaire Communal  
Par le Collège,

Le Bourgmestre,

E. REMY

G. CROIN

5640 Mettet, le 18 février 2009  
Place Meunier, 1  
Tél : 071/72.00.81 - 80

Province de Namur  
Arrondissement de Namur



Commune de METTET  
C.C.P. 000-0019492-92

Fondation Rurale de Wallonie  
Monseigneur Michel JOURBZ, Directeur  
Avenue Reine Astrid, 14  
5000 NAMUR

N/références : CB/VD/12/2009

Objet : PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Monsieur le Directeur,

Nous nous permettons de vous rappeler qu'au jour d'aujourd'hui, nous sommes toujours sans nouvelle de votre part quant à la continuité de votre intervention dans l'étude du Programme Communal de Développement Rural de notre Commune.

Nous vous autorisons un dernier délai qui se porte au 1<sup>er</sup> mars 2009 afin de manifester votre intérêt à poursuivre l'étude. Passé ce délai, nous serons malheureusement contraints de rompre le contrat (rupture de contrat de comme un accord).

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Par le Collège,

Le Secrétaire Communal, Le Bourgmestre,

G. CROIN

E. REMY



Il faut donc toujours garder à l'esprit que les fiches projets ne sont que des outils, permettant d'actionner des leviers destinés à atteindre les objectifs répondant aux défis du PCDR.

Ces deux points étant réglés, on peut alors définir des critères de sélection concrets permettant de décider de la priorité à accorder à chaque projet.

Il faut également que la CLDR se réapproprie et comprenne les différents projets déjà identifiés dans les différents groupes de travail. Cela devrait permettre de raccrocher ces projets à un ou plusieurs objectifs poursuivis, et d'évaluer les effets induits.

Tout d'abord, il faut reformuler des objectifs clairs et précis, sur base des atouts et des faiblesses de votre diagnostic. Cela constitue véritablement la clé de voûte de votre PCDR.

Cependant, on ne peut nier que tous les ingrédients nécessaires à l'élaboration du PCDR sont présents. Il s'agit à présent de redynamiser le processus participatif.

Ce document met tout d'abord en évidence une rédaction approximative des objectifs du PCDR et l'absence du bureau IMPACT. On se rend compte ensuite que les membres de la CLDR ne comprennent pas les objectifs de développement mis en évidence par le diagnostic et ne connaissent pas les projets qui leurs sont proposés. Cela est d'ailleurs relevé par Mme Momin du BFP, auteur de Programme. Le cumul des lacunes décrites ci-dessus empêche de définir des critères clairs permettant une hiérarchisation des projets selon leur priorité de mise en oeuvre.

En réponse à votre courrier daté du 16 novembre 2007, vous trouverez ci-dessous différentes considérations relatives à votre opération de développement rural. Tout d'abord, pour rappel, je vous invite à relire le compte-rendu dressé par Monsieur Lemaire suite à la CLDR du 22 mai 2007.

Monsieur le Bourgmestre,

**OBJET : Mettet - Opération de Développement rural.**

N.réf. : IG4/D42/SEW/DR/DX/02211/2035  
Veuillez rappeler nos références dans votre réponse.

Namur, le 21 DEC. 2007

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE  
DIVISION DE LA GESTION DE L'ESPACE RURAL  
DIRECTION DE L'ESPACE RURAL

Au collège Communal  
De et à  
5640 Mettet

RÉGION WALLONNE



SORTIE LE ..... N°

ENTRÉE LE 28/12/07 N° 12498

METTET

M. Duvrais : 010/133762